



BANQUE ET ASSURANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FÉVRIER 2015

Exposé et Délibération

- Autorisation de la retraite supplémentaire du Directeur Général

Application article R. 225-34-1 du Code de commerce :

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 du 27 février 2015 a approuvé l'engagement souscrit par cette dernière relatif à la retraite supplémentaire du Directeur Général qui sera nommé à compter du 1er avril 2015, au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce.